

Pensionskasse Georg Fischer

Rapport Annuel 2020



Contenu

1.	Bases et organisation	7
1.1	Forme juridique et but	7
1.2	Enregistrement LPP et Fonds de garantie	7
1.3	Indication des actes et des règlements	7
1.4	Organe suprême, direction et droit de signature	7
1.5	Organe de révision	8
1.6	Experts en matière de prévoyance professionnelle	8
1.7	Employeurs affiliés	8
2.	Membres actifs et rentiers	9
2.1	Assurés actifs	9
2.2	Bénéficiaires de rentes	9
3.	Mode de mise en œuvre du but de la fondation	11
3.1	Explications du plan de prévoyance	11
3.2	Financement, méthode de financement	11
3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	11
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	12
4.1	Confirmation concernant la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	12
4.2	Principes comptables et d'évaluation	12
4.3	Modification des principes dans la valorisation, l'établissement des comptes et la comptabilité financière	14
5.	Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture	15
5.1	Nature de la couverture des risques	15
5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations	15
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	15
5.4	Évolution de la réserve mathématique pour les rentiers	15
5.5	Composition, évolution et explication des provisions techniques	16
5.6	Résultat de la dernière expertise actuarielle	18
5.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	18
6.	Placements	19
6.1	Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement	19

6.2	Utilisation des extensions de limite et sécurité des placements (art. 50, al. 4 OPP2) et de la répartition des risques (Art. 50, al 1-3 OPP2).....	20
6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	21
6.4	Représentation des placements par catégories.....	22
6.5	Subordination LIMF.....	24
6.6	Présentation des instruments dérivés ouverts au 31.12.2020	24
6.7	Engagements ouverts de capital	24
6.8	Valeur de marché et co-contractants des titres faisant l'objet de securities lending ...	24
6.9	Explication du résultat net des placements	25
6.10	Explications sur les frais de gestion de fortune	26
6.11	Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions des employeurs	26
6.12	Rétrocessions	27
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
7.1	Compte de régularisation passif et prestations de libre passage.....	27
7.2	Autres charges / produits	27
8.	Demandes de l'autorité de surveillance	28
9.	Autres informations relatives à la situation financière	28
9.1	Liquidation partielle.....	28
9.2	Vérification de la fortune et des obligations	28
10.	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan.....	28
11.	Rapport de l'organe de révision.....	29
12.	Rapport de l'organe de révision.....	30

Bilan au 31.12.2020

Actif	<i>Notes Chiffre</i>	31.12.2020 CHF	01.01.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Placements				
Liquidités	<i>6.4</i>	55 808 482,50	46 144 994,47	29 249 729,64
Créances				
Impôt anticipé		1 541 076,55	2 172 448,15	1 543 273,18
Créances envers les employeurs	<i>6.11</i>	2 477 604,65	2 520 046,65	1 417 421,50
Créances envers les tiers		9 855,49	308 130,00	296 130,00
Autres créances		17 578,28	17 578,28	17 578,28
		4 046 114,97	5 018 203,08	3 274 402,96
Titres				
Obligations		183 959 852,18	255 751 635,74	109 319 646,06
Actions		460 584 357,21	397 497 158,73	219 808 814,52
Biens immobiliers indirects		210 511 743,87	217 798 085,32	60 218 318,70
Placements alternatifs		209 083 087,66	186 859 645,37	180 260 181,66
	<i>6.4</i>	1 064 139 040,92	1 057 906 525,16	569 606 960,94
Immeubles en possession directe	<i>6.2</i>	346 448 434,00	334 497 731,00	334 497 731,00
Total Placements		1 470 442 072,39	1 443 567 453,71	936 628 824,54
Compte de régularisation actif		0,00	6 777,41	3 880,28
Total de l'actif		1 470 442 072,39	1 443 574 231,12	936 632 704,82

Bilan au 31.12.2020

Passif	<i>Notes</i> <i>Chiffre</i>	31.12.2020 <i>CHF</i>	01.01.2020 <i>CHF</i>	31.12.2019 <i>CHF</i>
Dettes				
Prestations de libre passage en attente		9 346 991,80	4 898 948,30	3 198 087,65
Autres dettes		1 141 692,00	239 696,61	200 635,43
		10 488 683,80	5 138 644,91	3 398 723,08
Compte de régularisation passif	<i>7.1</i>	520 092,51	531 407,48	365 749,20
Provisions non techniques	<i>4.2.3</i>	0,00	1 148 531,00	0,00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques				
Capitaux de prévoyance assurés actifs	<i>5.2</i>	455 574 426,82	440 320 258,15	235 184 751,63
Capitaux de prévoyance rentiers	<i>5.4</i>	625 986 953,00	646 470 359,00	460 603 576,00
Provisions techniques	<i>5.5</i>	171 227 057,20	194 810 486,51	136 388 000,00
		1 252 788 437,02	1 281 601 103,66	832 176 327,63
Réserve de fluctuation de valeur		206 644 859,06	155 154 544,07	100 691 904,91
Capital de la fondation, Fonds libres				
Situation en début de période		0,00	0,00	28 031 043,47
Excédent de produits/de charges		0,00	0,00	-28 031 043,47
		0,00	0,00	0,00
Total du passif		1 470 442 072,39	1 443 574 231,12	936 632 704,82

Compte d'exploitation 2020

	Notes Chiffre	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations des salariés	3.2	18 334 845,85	9 296 156,25
Cotisations des employeurs	3.2	23 228 224,35	11 672 508,35
Primes uniques et rachats	5.2	2 271 363,15	1 817 344,22
		43 834 433,35	22 786 008,82
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		11 376 915,58	6 519 252,94
Remboursements EPL / divorce / invalidité		643 805,10	598 900,00
	5.2	12 020 720,68	7 118 152,94
<i>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		55 855 154,03	29 904 161,76
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-38 320 848,30	-26 767 253,70
Rentes de conjoints / de divorce		-12 503 370,50	-11 134 618,15
Rentes d'invalidité		-1 525 923,00	-867 252,00
Rentes pour enfants		-272 718,35	-210 994,00
Prestations en capital lors du départ à la retraite	5.2	-7 155 427,60	-4 923 333,30
Prestations en capital en cas de décès et IV	5.2	-332 874,15	0,00
		-60 111 161,90	-43 903 451,15
Prestations extraréglementaires			
Prestations extraréglementaires	4.2.3	-1 753 534,15	0,00
		-1 753 534,15	
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-25 409 692,50	-10 277 826,40
Versements anticipés pour EPL / divorce		-4 135 440,30	-1 547 980,55
	5.2	-29 545 132,80	-11 825 806,95
<i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>		-91 409 828,85	-55 729 258,10
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance			
Dissolution / Constitution de capitaux actifs		-5 839 330,01	3 842 733,44
Rémunération du capital actif	5.2	-9 414 899,61	-7 539 330,14
Dissolution / Constitution de capital rentiers	5.4	20 483 406,00	12 666 152,00
Dissolution / Constitution de prov. techniques	5.5	23 583 429,31	-111 294 000,00
		28 812 605,69	-102 324 444,70
Produits de prestations d'assurance			
Produits de prestations d'assurance		3 472,10	40 811,82
		3 472,10	40 811,82
Charges d'assurance			
Cotisations aux Fonds de garantie		-185 232,55	-79 017,76
		-185 232,55	-79 017,76

Compte d'exploitation 2020

	Notes Chiffre	2020 CHF	2019 CHF
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		-6 923 829,58	-128 187 746,98
Résultat net des placements			
Résultat liquidités		-459 774,65	-1 643,80
Résultat obligations		2 528 581,48	4 906 408,27
Résultat actions		24 968 249,47	47 877 838,56
Résultat placements alternatifs		9 562 214,12	14 584 122,71
Résultat biens immobiliers indirects		10 228 313,15	5 710 301,88
Résultat prêts hypothécaires		0,00	65 532,92
Frais / produit découlant de la gestion overlay des devises		1 960 479,20	-193 665,91
Autre produit / Frais de gestion des titres		-1 007,34	-2 074,54
Frais d'administration des titres		-10 146 204,55	-5 063 161,16
Résultat sur immeubles en possession directe		20 154 321,45	16 804 059,06
Frais d'administration immeubles en possession directe		-698 736,83	-698 673,62
Intérêts sur prestations de libre passage		-24 177,95	-5 629,15
	6.9	58 072 257,55	83 983 415,22
Dissolution/constitution de provisions non techniques			
Dissolution de provisions non techniques		1 148 531,00	0,00
	4.2.3.	1 148 531,00	0,00
Autres charges			
Autres charges		-1 461 166,73	-1 450 042,45
	7.2	-1 461 166,73	-1 450 042,45
Autres produits			
Autres produits		1 419 932,52	1 663 200,45
	7.2	1 419 932,52	1 663 200,45
Charges administratives			
Charges administratives générales		-557 905,47	-597 338,40
Organe de révision et expert		-179 524,95	-136 671,30
Autorités de surveillance		-27 979,35	-33 384,20
		-765 409,77	-767 393,90
<i>EXCEDENT DE CHARGES / DE PRODUITS AVANT DISSOLUTION/ CONSTITUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</i>		51 490 314,99	-44 758 567,66
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur		-51 490 314,99	16 727 524,19
EXCEDENT DE CHARGES / DE PRODUITS		0,00	-28 031 043,47

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension Georg Fischer est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. La fondation a pour but d'assurer tous les salariés des entreprises affiliées contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SH 0053 et fournit au minimum les prestations légales.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte et règlement	Valable à compter du
Acte	5 juillet 2005
Règlement de prévoyance du 02.12.2019	1 ^{er} janvier 2020
Règlement de liquidation partielle du 30.06.2009	30 juin 2009
Règlement de placement du 21.09.2020	1. octobre 2020
Règlement de provision du 21.09.2020	31 décembre 2020
Règlement électoral du 12.07.2019	1 ^{er} juillet 2019
Règlement interne du 24.06.2020	1 ^{er} janvier 2020
Règlement Exercice des droits des actionnaires du 19.09.2014	1 ^{er} janvier 2015

1.4 Organe suprême, direction et droit de signature

Type	Personne	Fonction
Conseil de fondation	Andreas Häggi*	Président
Représentation de l'employeur	Thomas Hary	Membre
	Holger Henss*	Membre jusqu'au 20.05.2020
	Michael Feier	Membre jusqu'au 20.05.2020
	Cristina Milimatti	Membre à compter du 21.05.2020
	Pascal Renfer	Membre à compter du 21.05.2020
	Noel Schreiber	Membre
	Conseil de fondation	Alexandra Abatzis*
Représentation des salariés	Orio Sargenti*	Vice-président à compter du 21.05.2020
	Holger Henss*	Membre à compter du 21.05.2020
	Andras Bandi	Membre à compter du 21.05.2020
	Paul Czaj	Membre jusqu'au 20.05.2020
	Petra Dinkeldein	Membre jusqu'au 20.05.2020
	Jürgen Harsch	Membre
	Reto Zollinger	Membre
Représentation des rentiers	Richard Furrer**	jusqu'au 20.05.2020
	Bernadette Muhle**	à compter du 21.05.2020
Direction Caisse de pension	Amet Bekiri*	
Comptabilité de la fondation	Georg Fischer AG	

* Signataire autorisé avec signature collective à deux. ** sans droit de vote. D'autres personnes sont autorisées à signer auprès de la banque / poste

1.5 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Bâle

1.6 Experts en matière de prévoyance professionnelle

Dipeka AG, Bâle, partenaire contractuel

Dominique Koch, expert exécutif, jusqu'au 24 juin 2020

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel

Dr Christoph Plüss, expert exécutif, à compter du 24 juin 2020

1.7 Employeurs affiliés

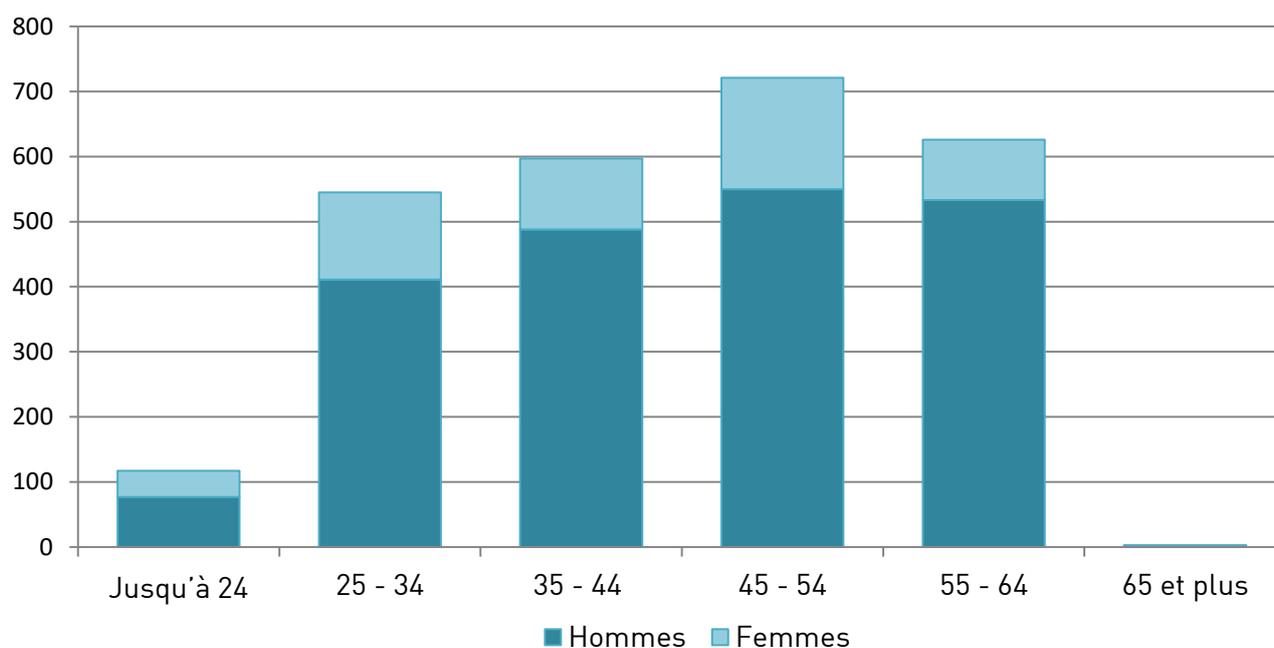
Nom	Entrée	Nombre d'actifs	
		2020	2019
Georg Fischer AG	01.01.1994	96	94
GF Casting Solutions AG	01.01.1993	66	77
Georg Fischer JRG AG	01.01.2008	293	291
Georg Fischer Finanz AG	01.01.1998	4	4
Georg Fischer Rohrleitungssysteme (Schweiz) AG	01.01.1994	77	79
Georg Fischer Rohrleitungssysteme AG	01.01.1991	650	620
Fondation Eisenbibliothek	01.01.1995	3	3
Fondation Paradies	01.04.1995	4	3
Caisse de pension Georg Fischer	01.01.2000	3	3
Georg Fischer Wavin AG	01.01.1994	179	182
Eisenbergwerk Gonzen AG	01.01.1999	3	3
Association pro Gonzenbergwerk	01.01.2004	1	1
Disa Industrie AG	01.01.1996	40	51
Elektroarmaturen AG	01.01.1994	6	6
Agie Charmilles SA	01.01.2020	376	0
Agie Charmilles Services SA	01.01.2020	73	0
GF Machining Solutions Sales Switzerland SA	01.01.2020	99	0
GF Machining Solutions Management SA	01.01.2020	104	0
GF Machining Solutions AG	01.01.2020	527	0
Assurés externes	01.01.2020	5	0
Portefeuille au 31.12.		2 609	1 417

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2020	2019
Effectif initial	1 417	1400
Reprise Pension Fund GF Machining Solutions (PFGFMS)	1 247	0
Entrées	270	205
Retraites à l'âge légal	-59	-36
Retraites pour cause d'invalidité	-6	-5
Décès	-2	-1
Sorties de la CP*	-258	-146
Portefeuille des assurés au 31 décembre**	2 609	1 417
*dont assurés risques	7	37
** dont assurés risques	36	93

Groupes d'âge des assurés actifs



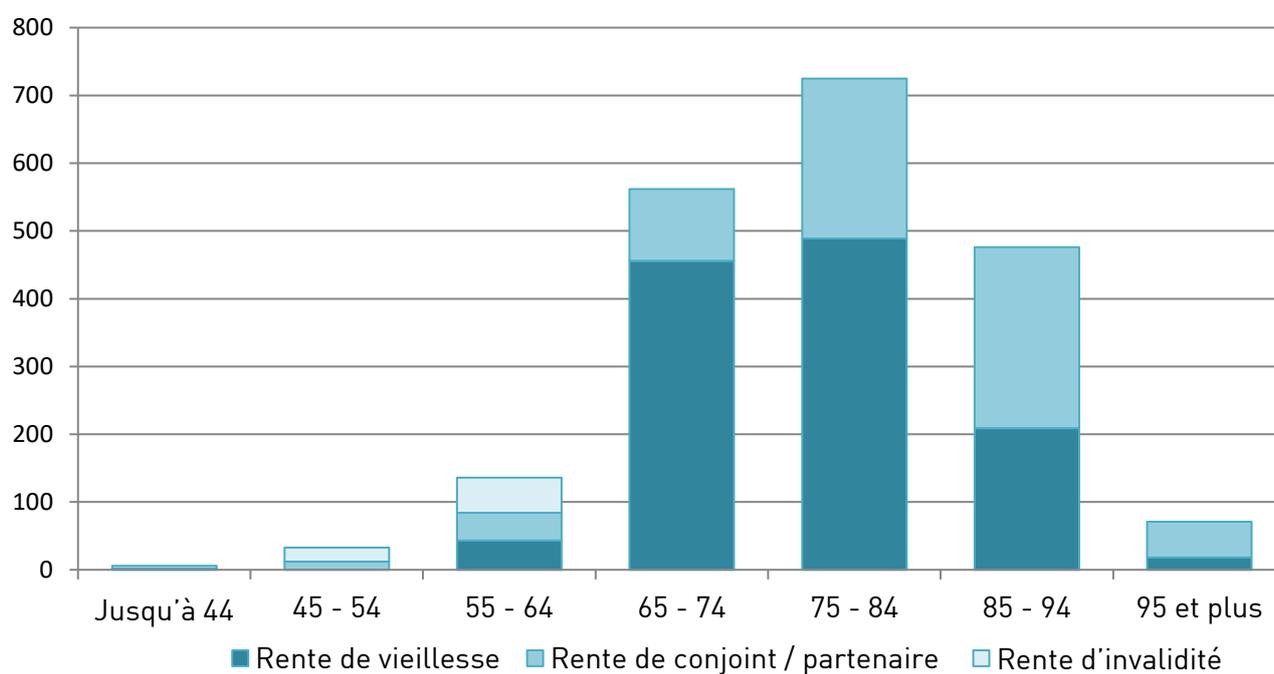
2.2 Bénéficiaires de rentes

	2020	2019
Effectif initial	1 589	1 652
Nouveaux entrants:		
Reprise Pension Fund GF Machining Solutions	534	0
Rentes de vieillesse	42	27
Rentes d'invalidité	6	5
Rentes de conjoints / partenaires et de divorce	31	26
Rentes pour enfants	1	1
Rentes radiées	-146	-122
Portefeuille des rentes au 31 décembre	2 057	1 589

Le portefeuille des rentes se répartit comme suit:

	2020	01.01.2020	2019
Rentes de vieillesse	1 215	1 226	863
Rentes d'invalidité	77	81	57
Rentes de conjoints / partenaires et de divorce	717	756	629
Rentes pour enfants	48	60	40
Portefeuille des rentes au 31 décembre	2 057	2 123	1 589

Groupes d'âge des bénéficiaires de rentes



3. Mode de mise en œuvre du but de la fondation

3.1 Explications du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance se conforme au règlement de prévoyance du 2 décembre 2019. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés avec un taux d'intérêt de 2,0% en 2020 (exercice précédent 3,5%). Le taux d'intérêt technique pour le calcul du capital de prévoyance des rentiers s'élève depuis le 31 décembre 2018 à 2%.

La rente de vieillesse est calculée individuellement sur la base de l'avoir d'épargne disponible et du taux de conversion déterminé par l'âge. Les prestations en capital de la totalité de l'avoir d'épargne sont possibles après déduction des versements anticipés. Les assurés ayant atteint l'âge de 58 ans révolus ont droit à la prestation de vieillesse.

La prestation en cas d'invalidité s'élève à 60% du salaire assuré, toutefois au minimum au montant obtenu sur la base de l'avoir d'épargne extrapolé jusqu'à l'âge terme (à compter de l'évènement; bonifications d'épargne sans intérêt) et du taux de conversion à l'âge terme. À l'âge terme, la rente d'invalidité est à nouveau déterminée et correspond alors à la rente de vieillesse qui est calculée sur la base des bonifications d'épargne fictivement actualisées et du taux de conversion à l'âge terme.

Pour les prestations en cas de décès, la rente de conjoint correspond à 60% de la rente d'invalidité, respectivement de vieillesse.

Le salaire assuré correspond au salaire annuel cible moins un montant de coordination de 30%. Le montant de coordination est limité à 6/8 de la rente AVS maximale (CHF 28'440). Le montant de coordination maximal correspond depuis janvier 2020 à CHF 21'330.00, le salaire assuré maximal à CHF 113'760.00.

La contribution risque de 2,5 % du salaire assuré est payée par les assurés (1%) et par les employeurs (1,5%).

3.2 Financement, méthode de financement

La caisse de pension Georg Fischer est financée selon la primauté des cotisations. Les recettes totales se composent d'une cotisation d'épargne et de risque et sont calculées en pourcentage du salaire assuré. L'assuré peut choisir entre trois différents plans d'épargne (règlement, annexe de financement A3). Les employeurs versent sur la base du plan de prévoyance standard une cotisation réglementaire de 135% des cotisations des collaborateurs.

Les assurés actifs peuvent, dans le cadre du règlement, verser des sommes de rachat afin d'améliorer leurs prestations de vieillesse. Le rachat de rentes peut être partiellement pris en charge par l'employeur.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

À l'exception de la transaction décrite au point 4.2.3, la Caisse ne fournit aucune prestation extraréglementaire.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation concernant la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan comptable et la valorisation s'effectuent en vertu des prescriptions du droit des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et d'annexes restituent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et satisfont aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Titres

L'évaluation des titres s'effectue à la valeur de marché à la date du bilan. Les plus et moins-values de change réalisées et non réalisées qui en résultent sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les actions immobilières et les fonds immobiliers en Suisse et à l'étranger sont également assimilés à des titres.

4.2.2 Factures en devises étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et les dettes en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les plus et moins-values de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

4.2.3 Prestations extraréglementaires et provisions non techniques

Lors de la séance du 4 février 2016, le conseil de fondation de la Caisse de retraite de Charmilles Technologies SA et des entreprises affiliées (Caisse de retraite Charmilles) a décidé de transférer les immeubles en possession directe à la fondation de placement UBS et a reçu 39'616 parts sociales en contrepartie. Pension Fund GF Machining Solutions est le successeur légal de la Caisse de retraite de Charmilles Technologies.

Les impôts différés ont été intégrés dans le calcul du rapport d'échange entre les parts de la Fondation de placement UBS et la valeur des immeubles transmis. En raison du changement de la législation fiscale du canton de Genève, Pension Fund GF Machining Solutions a reçu des parts de la Fondation de placement UBS pour un montant de CHF 3,2 millions. Ces parts ont été comptabilisées dans les revenus des titres auprès de Pension Fund GF Machining Solutions pour l'exercice 2019. La contre-valeur de ces parts revient exclusivement aux anciens assurés de la Caisse de retraite Charmilles et a été divisée à parts égales entre les actifs et les rentiers, les assurés actifs en 2019 recevant une bonification complémentaire sous forme d'épargne. Les engagements restants ont été payés aux ayants droit dans le courant de l'année 2020. L'engagement envers les anciens assurés qui ne se sont pas présentés après des demandes répétées a été annulé au profit de la Caisse de pension Georg Fischer. En conséquence, la provision non technique a pu être entièrement liquidée à la fin de 2020.

En outre, les droits découlant des dispositions transitoires des assurés sortis ou ayant pris leur retraite entre le 1^{er} janvier 2020 et le moment de la fusion technique de Pension Fund GF Machining Solutions avec la caisse de pension Georg Fischer le 12 juin 2020 sont comptabilisés comme des paiements extraréglementaires.

4.2.4 Immeubles

Les immeubles et les terrains sous droits de construction en propriété directe sont évalués par Wüest Partner AG à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Les immeubles sont inspectés tous les trois ans ou après l'achèvement de gros travaux de rénovation. Dans les années intermédiaires, des évaluations informatiques ont lieu. Les taux d'actualisation sont déterminés par l'expert en évaluation en fonction de la macro et micro-situation ainsi que du segment immobilier. Le taux d'actualisation moyen en 2020 a été de 3,2% (fourchette 2,9 % - 3,5%) (exercice précédent 3,3% avec une fourchette de 2,9 % - 3,6 %).

La participation (part de copropriété) à l'International Center Cointrin à l'aéroport de Genève (ICC) est comptabilisée sur la base de la valorisation DCF fournie annuellement par l'administration Privera.

La valeur de marché des immeubles déterminée sur la base de la méthode DCF est diminuée des frais de vente attendus.

4.2.5 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés par l'expert annuellement selon les principes reconnus et les fondements généralement accessibles. La réserve mathématique requise au 31 décembre 2020 a été calculée sur la base des principes techniques LPP 2015 / table de générations / 2% (Exercice précédent LPP 2015 / table de générations / 2%).

4.2.6 Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est créée pour les risques spécifiques au marché sur lesquels les investissements sont fondés, afin de soutenir l'exécution durable des promesses de performance. La valeur cible déterminée par le conseil de fondation selon la méthode dite économique-financière et basée sur la situation actuelle est de 15.,9% (exercice précédent 14,8%) du total des actifs (voir chiffre 6.3) ou KCHF 233'558 au 31 décembre 2020.

4.2.7 Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs s'effectue aux valeurs nominales.

4.3 Modification des principes dans la valorisation, l'établissement des comptes et la comptabilité financière

Aucune modification essentielle n'a été effectuée par rapport à l'exercice précédent.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques

En tant que caisse autonome, la caisse de pension Georg Fischer couvre elle-même tous les risques.

5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

Le niveau de rémunération de l'épargne est décidé par le conseil de fondation en tenant compte de la situation financière et des conditions actuelles sur le marché des capitaux. Les avoirs d'épargne ont été rémunérés avec un taux d'intérêt de 2,0% au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent 3,5%).

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	2020	2019
	KCHF	KCHF
Avoirs d'épargne en début d'année	235 185	231 488
Flux entrant à la suite du transfert d'actifs PFGFMS	205 136	0
Bonifications d'épargne	36 882	17 320
Versements provenant de dispositions transitoires	7 888	0
Rémunération des capitaux d'épargne	9 415	7 539
Rachats	2 271	1 817
Apports de libre passage	11 377	6 519
Dépôts de versements anticipés EPL / divorce / cas d'invalidité	644	599
Prestations de libre passage en cas de sortie	-25 410	-10 278
Versements anticipés pour EPL / divorce	-4 122	-1 547
Prestations en capital lors du départ à la retraite	-7 155	-4 921
Dissolution due aux retraites	-18 263	-13 267
Dissolution due aux décès et invalidités	845	-85
Exercice précédent et obligation visée à l'art. 17 LFLP	883	0
Avoirs d'épargne au 31.12.	455 574	235 185

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse LPP	2020	2019
	KCHF	KCHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte-témoin) au 31.12.	223 960	112 216
Bonifications d'épargne	1,00%	1,00%

5.4 Évolution de la réserve mathématique pour les rentiers

	2020	2019
	KCHF	KCHF
Réserve mathématique en début d'année	460 604	473 270
Ajustements et nouveaux calculs	165 383	-12 666
Total de la réserve mathématique au 31.12.*	625 987	460 604

* Selon l'accord de reprise, le capital de prévoyance des rentiers de Pension Fund GF Machining Solutions d'un montant de CHF 185'866'783,00 a été repris en date du 1^{er} janvier 2020. La réévaluation de la réserve mathématique est réalisée conformément au nouveau règlement de provision et au portefeuille consolidé au 31 décembre 2020.

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

	2020 KCHF	2019 KCHF
Pertes dues aux départs à la retraite	31 810	19 560
Provision pour risques d'assurance	7 420	5 083
Provision pour dispositions transitoires caisse de pension GF	55 910	66 745
Provision pour dispositions transitoires Pension Fund GFMS	11 200	0
Provision pour réduction du taux d'intérêt technique	62 420	45 000
Cas d'invalidité en suspens	2 110	0
Mesures d'amortissement	357	0
Total des provisions techniques	171 227	136 388

Explications concernant la reprise de la provision technique pour Pension Fund GF Machining Solutions

À la suite du transfert d'actifs, la Caisse de pension Georg Fischer a repris les provisions techniques à hauteur de CHF 57'646'889,00 en date du 1^{er} janvier 2020 conformément à l'accord de transfert d'actifs de Pension Fund GF Machining Solutions. La réévaluation des provisions techniques au 31 décembre 2020 a été calculée par l'expert en caisses de pension sur la base de la structure et du nombre d'assurés au 31 décembre 2020 ainsi que du règlement des provisions en vigueur au 31 décembre 2020.

Les provisions techniques constituées conformément au règlement des provisions sont les suivantes:

Provision pour pertes dues aux départs à la retraite: Afin de pouvoir financer la différence entre le taux de conversion actuariel correct et le taux de conversion réglementairement fixé, une provision sur le capital de prévoyance est constituée pour tous les assurés actifs et tous les bénéficiaires de rentes temporaires d'invalidité qui atteignent, à compter de l'année civile qui suit, l'âge LPP de 55 ans..

Provision pour risques d'assurance: Les cotisations de risque réglementaires annuelles enregistrées couvrent, si elles correspondent à la prime de risque actuarielle correcte, les dommages attendus en moyenne à long terme résultant des risques de décès et d'invalidité; les variations apparaissant à court terme dans l'évolution du risque ne peuvent toutefois pas être entièrement absorbées, c'est pourquoi une provision séparée pour la couverture de ces risques est constituée.

Le montant de la provision requise pour les risques d'assurance s'élève à 4,0% de la somme des salaires assurés plus 20 fois la pension d'invalidité maximale.

Provision pour dispositions transitoires pour les assurés qui étaient assurés auprès de la Caisse de pension Georg Fischer avant le 1^{er} janvier 2020: La provision est constituée en raison de la reprise des assurés de Pension Fund GF Machining Solutions. Le montant de la provision est déterminé de manière à ce que le degré de couverture de la Caisse de pension et celui de Pension Fund GF Machining Solutions au 31 décembre 2019 concordent. Les fonds alloués sont distribués au cercle des destinataires au cours des années suivantes conformément aux dispositions transitoires du règlement de prévoyance. Cette provision n'est pas rémunérée.

Provision pour dispositions transitoires pour les anciens assurés de Pension Fund GF Machining: Cette provision est constituée pour pouvoir amortir la réduction, effectuée au 1^{er} janvier 2020, du taux de conversion réglementaire de 6,00% à 5,50% et l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. La disposition transitoire décrite dans le règlement est prise en compte.

Provision pour réduction du taux d'intérêt technique: La Caisse de pension constitue une provision technique pour la réduction du taux d'intérêt technique utilisé pour les rentiers à 1,0%. Lors de la détermination du montant de la provision technique, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est pris en compte, mais pas l'augmentation des provisions techniques pour les assurés actifs.

Provisions pour cas d'invalidité en suspens: Cette provision est constituée afin de garantir les conséquences financières des cas d'invalidité en cours d'analyse (à savoir des cas d'invalidité qui ont déjà été déclarés auprès de l'assurance invalidité fédérale). Le montant de cette provision correspond au capital de prévoyance existant de tous les cas d'invalidité en cours d'évaluation.

Mesures d'amortissement: A été constituée pour les personnes des années 1951 à 1956 provenant de l'ancienne Fondazione di previdenza della ditta AGIE SA, qui disposent d'un droit au maintien des acquis en raison du choix irrévocable lors du départ à la retraite.

<i>Modification des provisions techniques:</i>	2020	2019
	KCHF	KCHF
Pertes dues aux départs à la retraite	12 250	-846
Provision pour risques d'assurance	2 337	395
Provision pour dispositions transitoires caisse de pension GF	-10 835	66 745
Provision pour dispositions transitoires Pension Fund GFMS	11 200	0
Provision pour réduction du taux d'intérêt technique	17 420	45 000
Cas d'invalidité en suspens	2 110	0
Mesures d'amortissement	357	0
Total Constitution (+) / Dissolution (-)	34 839	111 294

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le conseil de fondation a chargé l'expert en matière de prévoyance professionnelle d'établir une expertise actuarielle basée sur les comptes annuels 2020 révisés. Dans sa dernière expertise actuarielle au 31 décembre 2019, l'expert en matière de prévoyance professionnelle confirme que

- le taux d'intérêt technique (compte tenu de la provision technique) et les bases actuarielles utilisées sont appropriés à la date de référence.
- l'institution de prévoyance offre, à la date de référence, une garantie de pouvoir satisfaire à ses obligations.
- les dispositions réglementaires et actuarielles sur les prestations et le financement satisfont aux prescriptions légales.
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	2020 KCHF	2019 KCHF
Actifs (total du bilan)	1 470 442	936 633
Dettes	-10 489	-3 399
Compte de régularisation passif	-520	-366
Provision non technique	0	0
Fortune de prévoyance nette (FP)	1 459 433	932 868
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	1 252 788	832 176
Degré de couverture (FP en % des CP)	116.5 %	112,1%

6. Placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement

Le conseil de fondation en tant qu'organe suprême assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et long terme. Il a déterminé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des organes mandatés dans un règlement de placement.

Le conseil de fondation a nommé un comité de placement et une commission de construction et a mandaté le Portfoliomanagement de Georg Fisher AG avec un mandat overlay concernant la gestion de la fortune en titres ainsi que Georg Fischer Finanz AG pour la préservation des intérêts des propriétaires concernant les investissements dans des immeubles.

En ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'ordonnance de la loi fédérale contre la rémunération abusive dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORab) pertinentes pour les institutions de prévoyance, le conseil de fondation a créé un comité de droits de vote. Le comité de droits de vote exerce les droits des actionnaires de la caisse de pension Georg Fischer depuis le 1^{er} janvier 2015. Le rapport de synthèse en vertu de l'art. 23 ORab est publié à l'adresse <http://www.georgfischer.com/pk>.

Comité de placement	Mads Joergensen	Président, CFO du groupe
jusqu'au 20.05.2020	Richard Furrer*	Représentant des rentiers
à compter du 21.05.2020	Bernadette Muhle*	Représentante des rentiers
à compter du 21.05.2020	Orio Sargenti	Vice-président du conseil de fondation
	Andreas Häggi	Président du conseil de fondation
	Paul Czaj	Membre du conseil de fondation de Durach-Stiftung
	Thomas Hary	Membre du conseil de fondation
	Pascal Renfer	Membre du conseil de fondation
Comité de droits de vote	Richard Furrer	Représentant des rentiers
	Richard Keller	Ancien président du conseil de fondation
	Rudolf Werner	Président de l'association des rentiers
Commission de construction	Andreas Häggi	Président du conseil de fondation
	Beat Gallmann	mandaté en tant que représentant des propriétaires
	Holger Henss	Membre du conseil de fondation
jusqu'au 20.05.2020	Petra Dinkeldein	Membre du conseil de fondation
à compter du 21.05.2020	Reto Zollinger	Membre du conseil de fondation
	Jürgen Harsch	Membre du conseil de fondation

* sans droit de vote

Les gestionnaires de fortune des compartiments sont:

Portfoliomanagement Georg Fischer AG:	Liquidités, obligations en monnaies étrangères, placements immobiliers indirects et placements alternatifs, opérations d'overlay et de couverture
UBS Global Asset Management:	Mandats passifs (actions CH et obligations CH)
Credit Suisse Schweiz AG	Mandats passifs (actions étranger, ESG et obligations ME)
zCapital AG:	Actions de petites et moyennes capitalisations CH, titres à dividendes
GAM Investment Management (Switzerland) AG	Actions de petites et moyennes capitalisations CH
Pictet Asset Management SA	Actions CH, titres à dividendes
Schaeppli Grundstücke Verwaltungen KG	Immeubles en possession directe

Les détails sont règlementés dans les contrats de gestion de fortune. La banque Julius Bär & Co. AG agit en tant que Global Custodian (dépositaire). PPCmetrics AG s'est vu confier le contrôle des placements pour les titres.

UBS AG et la banque Julius Bär & Co. AG sont des banques supervisées par la FINMA. zCapital AG et Pictet Asset Management SA sont des gérants de fortune supervisés par la FINMA. Le Portfoliomanagement de Georg Fisher AG n'est soumis, en tant que département de la maison-mère, à aucune supervision.

Toutes les personnes chargées de la gestion de la fortune de la caisse de pension Georg Fischer et du Groupe Georg Fischer ont signé la Charte ASIP portant sur la loyauté dans la gestion de fortune.

6.2 Utilisation des extensions de limite et sécurité des placements (art. 50, al. 4 OPP2) et de la répartition des risques (Art. 50, al 1-3 OPP2)

La possibilité d'extension en vertu de l'art. 50, al. 4 OPP2 est utilisée pour les immeubles. Au 31 décembre 2020, environ 37,9% de la fortune (exercice précédent 42,2%) sont placés dans des biens immobiliers. L'annexe 1 au règlement de placement en vigueur à compter du 26 novembre 2020 prévoit pour les biens immobiliers une valeur cible de 39 %, pour les immeubles en possession directe une valeur cible de 26 %.

Le conseil de fondation estime que cette utilisation de l'extension conformément à l'art. 50 OPP2 est appropriée, car le rendement des biens immobiliers est élevé et stable dans le contexte actuel des investissements. La fondation détient 65 propriétés avec 772 propriétés locatives (exercice précédent 827) sur 40 sites avec une concentration sur la zone de Zurich et le nord-ouest de la Suisse. Cela garantit une large diversification. Avec 3,31% (exercice précédent 3,18%), la perte sur locaux vides est bien inférieure à la valeur de référence de 5%.

Répartition géographique de l'immobilier en Suisse

	2020	
	KCHF	en %
Immeubles CH en possession directe	346 448	100
dont dans les cantons AG et SO	62 771	18
dont dans les cantons BL et BS	50 274	15
dont dans le canton de Zurich	166 658	48
dont dans les cantons TG, SG et GR	16 253	5
dont dans les cantons GE et VD	50 493	15

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Le conseil de fondation a défini les valeurs cibles suivantes valables à plus long terme:

Catégorie de placement		2020			2019		
		Valeur	Provision		Valeur	Provision	
		de marché	pour égalisation		de mar- ché	pour égalisation	
		31.12. KCHF	CIBLE en %	CIBLE KCHF	31.12. KCHF	CIBLE en %	CIBLE KCHF
Liquidités dont valeur de marché Opé- rations de change à terme	en CHF	55 363	0	0	22 424	0	0
Liquidités*	en ME	445	5	22	6 825	5	341
Obligations	en CHF	135 270	10	13 527	64 959	10	6 496
Obligations	en ME	48 690	15	7 303	44 361	15	6 654
Actions	Suisse	274 315	30	82 295	147 799	30	44 340
Actions (Engagement Suisse)	Suisse	1 298	30	389	0	30	0
Actions	Étranger	186 269	30	55 881	72 010	30	21 603
Immobilier Fondations de place- ment**	en CHF	205 142	5	10 257	47 532	15	7 130
Fonds immobiliers et Actions**	en CHF	4 557	15	684	11 862	15	1 779
Fonds immobiliers et Actions**	en ME	812	15	122	824	15	124
Placements alternatifs	en CHF	32 548	25	8 137	32 082	25	8 021
Placements alternatifs	en ME	176 536	25	44 134	148 178	25	37 045
Immeubles en possession directe Opérations de change à terme (ventes)	en CHF	346 448	5	17 322	334 498	3	10 035
		130 292	-5	-6 515	92 050	-5	-4 602
Valeur de référence Total du bilan		1 470 442			936 633		
Réserve de fluctuation Valeur cible			15,9	233 558		14,8	138 964
Réserve de fluctuation inscrite au bilan			14,1	206 645		10,8	100 692
Réserve de fluctuation manquante			1,8	26 914		4,1	38 272

* y compris les achats d'opérations de change à terme (les ventes d'opérations de change à terme à des fins de couverture sont présentées dans les opérations de change à terme)

Les opérations de change à terme (ventes) sont utilisées conformément au règlement des placements pour réduire les risques de change

. La provision pour égalisation de 5 % est réduite en conséquence pour les risques de change.

** En 2019, les fondations de placement des biens immobiliers et les fonds/actions n'étaient pas répertoriés séparément. Pour la comparabilité,

une répartition correspondante a été effectuée rétrospectivement

6.4 Représentation des placements par catégories

	31.12.2020				31.12.2019		Limite Art. 55 OPP 2
	Valeur 31.12.	en % de la fortune	Valeur cible %	Marge de fluctuation de la stratégie de placement %	Valeur 31.12.	en % de la fortune	
Valeurs en KCHF							
Liquidités CHF	55 458	3,77%			22 299	2,38%	
Liquidités ME (y compris achats Opérations de change à terme)	445	0,03%			6 825	0,73%	
Valeur de marché Op. de change à terme et Op- tions découlant d'une cov. en devises**	-95	-0,01%			126	0,01%	
Total Liquidités	55 808	3,80%	2	0 - 10	29 250	3,12%	
Obligations CHF Passif	65 145	4,43%	5		64 959	6,94%	
Obligations CHF (Buy-and-Hold)	56 538	3,84%	5	10 - 15	-	0,00%	
Obligations CHF Actif	13 587	0,92%	2			0,00%	
Obligations Mon. étrang. Passif	28 168	1,92%	2			0,00%	
Obligations Mon. étrang. Actif**	20 521	1,40%	2	2 - 6	44 361	4,74%	
Total Obligations	183 960	12,51%	16	12 - 21	109 320	11,67%	
Actions Suisse Passif	45 788	3,11%	3		81 995	8,75%	
Actions Suisse (Buy-and-Hold)	44 395	3,02%	3	7 - 12	-	0,00%	
Actions Suisse Actif	80 328	5,46%	4		-	0,00%	
Actions Suisse Small-/Midcaps	44 577	3,03%	3	2 - 4	23 570	2,52%	
Actions Suisse Actions à dividendes	59 227	4,03%	4	3 - 5	42 234	4,51%	
Augmentation de l'exposition aux instruments dé- rivés (Achat contrats à terme)	-	0,00%			-	0,00%	
Augmentation de l'exposition aux instruments dé- rivés (options)	(1 298)	(0,09%)			(0)	(0,00%)	Actions
Total Actions Suisse sans achat de contrats à terme	274 315	18,66%	17	12 - 20	147 799	15,78%	50%
Actions étranger Passif	101 951	6,93%	6	5 - 15	47 963	5,12%	
Actions étranger Actif	84 318	5,73%	5		24 047	2,57%	
Augmentation de l'exposition aux instruments dé- rivés	(0)	(0,00%)			(0)	(0,00%)	
Total Actions Étranger	186 269	12,67%	11	5 - 15	72 010	7,69%	
ILS	13 259	0,90%		0 - 4	-	0,00%	
Private Equity**/**	56 373	3,83%		0 - 5	45 611	4,87%	
CLO **	30 980	2,11%		0 - 4	40 159	4,29%	
Produits de crédit**/**	108 550	7,38%		0 - 13	94 398	10,08%	
Valeur de marché Op. de change à terme / Opt. Couv. en devises Placements alt. **	-80	-0,01%			92	0,01%	
Total Placements alternatifs	209 083	14,22%	15	10 - 20	180 260	19,25%	15%
Biens immobiliers indirects CH	209 700	14,26%	13	10 - 17	59 394	6,34%	30%
Augmentation de l'exposition aux instruments déri- vés	(0)	(0,00%)			(0)	(0,00%)	
Biens immobiliers indirects Étranger	812	0,06%	0		824	0,09%	10%
Immeubles CH en possession directe	346 448	23,56%	26	23 - 29	334 498	35,71%	30%
Avoirs en compte courant pour les employeurs	2 487	0,17%			1 419	0,15%	
Créances envers des tiers	0	0,00%			294	0,03%	
Créances / Impôt anticipé	1 559	0,11%			1 561	0,17%	
Total Actifs immobilisés	1 470 442	100,00%			936 629	100,00%	
Compte de régularisation actif	-	0,00%			4	0,00%	
Total du bilan	1 470 442	100,00%			936 633	100,00%	

Conformément à l'art. 53, al. 2, OPP 2, les placements alternatifs sont principalement investis dans des placements collectifs diversifiés. Pour les exceptions, voir le chiffre 6.2.

Un placement collectif illiquide existe dans le cadre du ratio «Biens immobiliers indirects Étranger». Selon le règlement de placement, annexe 2, ce ratio est autorisé et approuvé par le conseil de fondation. Cependant, aucun nouvel investissement ne peut être effectué.

La catégorie de placement des biens immobiliers indirects est mise en œuvre au travers de placements collectifs. La majeure partie de la mise en œuvre est effectuée par l'intermédiaire de fondations de placement immobilier (97,8%), le reste étant investi en actions (1,8%) et en fonds immobiliers (0,4%). La caisse de pension Georg Fischer détient des parts dans un total de 15 fondations de placement immobilier. Du point de vue du conseil de fondation, la catégorie de placement des biens immobiliers indirects est largement diversifiée. La sélection de plusieurs fondations de placement permet à la caisse de pension Georg Fischer d'opérer une large diversification en termes de type de biens immobiliers, de répartition géographique et, enfin et surtout, en matière de risque de contrepartie.

Limites globales y compris augmentation de l'exposition Short Put

Valeurs en KCHF	Valeur	en %	Va-	Marge de	Valeur	en %	Limite
	31.12.2020	de la for-	leur	fluctuation	31.12.2019	de la for-	
		tune	cible	de la stra-		tune	Art. 55
			%	tégie de			OPP 2
				placement			
				%			
<i>Couv. Op. de change à terme</i>	130 292	8,9%			92 050	9,8%	
Total Monnaies étrangères*	249 991	17,0%		10 - 20	180 307	19,3%	30%
Total Valeurs nominales	361 034	24,6%			230 488	24,6%	
Total Biens matériels	1 110 705	75,5%			706 145	75,4%	
Total Actions	461 882	31,4%	28		219 809	23,5%	50%
Total Actions et Placements alternatifs	670 965	45,6%	43		400 069	42,7%	65%

* Portefeuille après déduction des opérations de change à terme

** Dans le cas des op. de change à terme directement attribuables, les valeurs de marché sont comptabilisées dans les catégories correspondantes

*** La catégorie du capital-investissement comprend un investissement dans l'infrastructure qui a été déclaré séparément l'exercice précédent

**** En 2019, les SSL et les produits de crédit étaient répertoriés séparément. Au 31 décembre 2020, ceux-ci étaient regroupés dans la catégorie de produits de crédit

6.5 Subordination LIMF

La caisse de pension Georg Fischer est soumise à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). La réalisation des obligations découlant de la LIMF est réglementée dans le règlement de placement. Le Global Custodian honore les obligations en matière de reporting et est responsable du respect des obligations en matière de documentation. Le Global Custodian, Bank Julius Bär & Co. AG, a un droit de recours sur les valeurs mobilières qui sont déposés auprès de l'institut.

6.6 Présentation des instruments dérivés ouverts au 31.12.2020

	Valeur du contrat en KCHF	Valeur de marché 31.12.2020 en KCHF
Opération de change à terme (achats et ventes)	130 292	-68
Options sur actions suisses	2 948	-138
Long Call	12	3
Short Calls	1 650	-53
Short Puts	1 285	-89
Options en monnaies étrangères	66 200	-106
Short Calls	66 200	-106
Total	199 440	-313

La liquidité nécessaire pour les instruments dérivés augmentant l'exposition est garantie. Les titres de base nécessaires pour les instruments dérivés réduisant l'exposition sont disponibles.

Durant l'exercice, les types d'instruments dérivés suivants ont été utilisés:

- Short Calls actions suisses (titre unique et SMI),
- Short Puts actions suisses (titre unique et SMI)
- Short Calls monnaies étrangères pour obligations ME et actions étrangères,
- Placements alternatifs, participations immobilières étrangères et gestion overlay des devises
- Short Puts monnaies étrangères pour obligations ME, placements alternatifs et gestion overlay des devises
- Opération de change à terme

6.7 Engagements ouverts de capital

À la date du bilan, des engagements de capital sont ouverts pour des investissements de Private Equity pour un montant de KCHF 36'181 ainsi que pour des produits de crédit / CLO pour un montant de KCHF 19'558.

Toutes les expositions ont évolué à la fin de l'exercice dans les limites fixées par le conseil de fondation.

6.8 Valeur de marché et co-contractants des titres faisant l'objet de securities lending

Les Securities Lending ont été utilisés en 2020 et lors de l'exercice précédent dans le cadre des mandats passifs.

6.9 Explication du résultat net des placements

	2020		2019	
	Valeur en CHF	Rendement	Valeur en CHF	Rendement
Résultat Revenu d'intérêt Liquidités	-459 775	n.a.	-1 644	n.a.
Résultat Obligations CHF	1 028 892	n.a.	1 081 640	1,3%
Résultat Obligations ME	1 499 690	n.a.	3 824 768	11,7%
Résultat Actions CH, couverture comprise	12 872 812	n.a.	32 812 622	29,5%
Résultat Actions étranger, couverture comprise	12 095 438	n.a.	15 065 217	21,7%
Résultat placements alternatifs	9 562 214	n.a.	14 584 123	6,9%
Résultat biens immobiliers indirects	10 228 313	n.a.	5 710 302	9,0%
Gestion overlay des devises	1 960 479		-193 666	
Autres Produits/charges	-1 007		-2 075	
Rétrocessions	12 870		452	
Global Custody Fees / frais	-234 517		-135 661	
Gestion de la fortune interne	-715 392		-559 569	
Frais de gestion de la fortune externes	-890 088		-476 037	
Ratio de coûts des placements collectifs transparents	-6 965 838		-3 512 479	
Frais de transaction / Impôts	-1 310 823		-352 942	
Intérêts hypothécaires Tiers	0		65 533	
Total des produits de la comptabilité des titres	38 683 267		67 910 584	12,9%
Produits des immeubles avant réévaluation	6 184 971		4 576 748	
Réévaluation des immeubles	13 969 350		12 227 311	
Frais de gestion des immeubles	-698 737		-698 674	
Total des produits de la comptabilité immobilière	19 455 585		16 105 385	4,8%
Contrôle de la fortune externe	-42 416		-26 925	
Dépenses séparées de gestion des placements	-42 416		-26 925	
Rémunération des prestations de sortie	-24 178		-5 629	
Résultat global des placements	58 072 258	4,1%	83 983 415	9,8%

Depuis 2013, il est désormais fait état des frais de transaction / impôts et des coûts des placements collectifs transparents. Ils sont pris en compte en conséquence dans le résultat respectif au sein des catégories de titres.

Le rendement des immobilisations s'élève à 4,1% (exercice précédent 9,8%). En raison du transfert d'actifs, le rendement par catégorie de placement ne peut pas être déterminé.

6.10 Explications sur les frais de gestion de fortune

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés Titres		
Global Custody Fees / frais	234 517	135 661
Rétrocessions	-12 870	-452
Frais de gestion de la fortune externes	890 088	476 037
Frais de gestion de la fortune internes / Contrôle	757 808	586 494
Frais de transactions et impôts	1 310 823	352 942
Total frais facturés Titres selon le compte d'exploitation	3 180 366	1 550 682
Total des ratios des coûts pour les placements collectifs	6 965 838	3 512 479
Coûts totaux Titres du compte d'exploitation	10 146 205	5 063 161
en % de la fortune de prévoyance pour les titres	0,95%	0,89%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés Immeubles	CHF	CHF
Frais de gestion de la fortune Immeubles selon le compte d'exploitation	698 737	698 674
en % de la fortune de prévoyance pour les immeubles	0,20%	0,21%
Coûts totaux du compte d'exploitation	10 844 941	5 761 835
en % des placements transparents en terme de coûts	0,75%	0,62%
Placements transparents en termes de coûts au 31.12.	1 455 198 628	924 252 124
Placements collectifs opaques au 31.12.	15 243 444	12 376 700
Total des placements au 31.12.	1 470 442 072	936 628 825
Taux de transparence des coûts	98,96%	98,68%

Les coûts de transactions/impôts ainsi que les coûts issus des placements collectifs transparents sont pris en compte par analogie dans chaque résultat à l'intérieur de la catégorie «titres».

Placements collectifs opaques au 31.12.2020 [Error! Not a valid link.](#) Le conseil de fondation souhaite la poursuite de ces placements collectifs.

Les rendements des placements communiqués par la banque Julius Bär & Co. AG (Global Custodian) se basent sur les positions quotidiennes des comptes titres, ainsi que sur les intérêts courus attribués aux titres et sur la liquidité sur chacun des comptes titres.

Pour la liquidité opérationnelle présente sur les comptes auprès de Credit Suisse et de Postfinance, des intérêts négatifs d'un montant de KCHF 22 (exercice précédent KCHF 6) ont été versés.

6.11 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions des employeurs

Par rapport aux employeurs, il existe exclusivement comme pour l'exercice précédent des créances de comptes courants (factures de cotisations) qui ont été réglées intégralement en janvier 2021.

6.12 Rétrocessions

Il est convenu avec tous les intermédiaires financiers concernés que d'éventuelles rétrocessions reviennent exclusivement à la fondation.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation passif et prestations de libre passage

Sont ici principalement contenues les régularisations pour les fonds de garantie, la gestion de la fortune, la révision et les prestations de libre passage pour les entrées à compter du 1^{er} janvier 2021 qui ont encore été transférées à notre caisse de pension en 2020.

7.2 Autres charges / produits

L'administration de la caisse de pension traite les versements des rentes et les autres prestations pour la Stiftung für Wohlfahrtszwecke der Georg Fischer AG et pour la Durach-Stiftung. Ces versements de rentes sont présentés sous forme de montants bruts dans les autres charges et autres produits.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Les autorités de contrôle de la LPP et des fondations ont pris connaissance des comptes annuels 2019 dans une lettre datée du 22 octobre 2020. Les observations ont été ajoutées aux comptes annuels 2020 comme demandé.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidation partielle

Les conditions d'une liquidation partielle ne sont pas remplies en 2020.

9.2 Vérification de la fortune et des obligations

Le conseil de fondation nouvellement nommé a mené une étude ALM en 2020 à la suite d'une nouvelle structure de l'actif et du passif. Outre la nouvelle stratégie de placement, tous les règlements pertinents ont été révisés et soumis à la surveillance LPP et des fondations à Zurich.

10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Conformément à la résolution du conseil de fondation de la caisse de pension Georg Fischer du 2 avril 2020 et à celle du conseil de fondation de Pension Fund GF Machining Solutions du 20 mai 2020, l'actif et le passif de Pension Fund GF Machining Solutions ont été repris rétrospectivement au 1^{er} janvier 2020. Le bilan repris de Pension Fund GF Machining Solutions s'élevait à CHF 506'941'526,30 à la date de référence. Tous les documents requis par l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale ont été remis le 23 juin 2020 avec les comptes annuels. Le transfert d'actifs a été approuvé par l'autorité de surveillance transférante le 3 février 2021 et est devenu juridiquement effectif le 3 mars 2021. Les bénéficiaires ont été tenus informés du transfert d'actifs.

Schaffhouse, le 19 avril 2021

Le conseil de fondation de la caisse de pension Georg Fischer

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Pensionskasse Georg Fischer Schaffhausen

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pensionskasse Georg Fischer (pages 3 à 28 du rapport annuel), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers AG, St. Jakobs-Strasse 25, Postfach, 4002 Basel
Telefon: +41 58 792 51 00, Telefax: +41 58 792 51 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Reto Tognina
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur

Basel, le 19 avril 2021

**Pensionskasse Georg Fischer
Amsler-Laffon-Strasse 9
8201 Schaffhausen
Schweiz**

**Telefon +41 (0) 52 631 38 06
Fax +41 (0) 52 631 28 38**

www.georgfischer.com/pk

